

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00039 Numéro SIREN : 415 093 541 Nom ou dénomination : STEMANN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000256

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000256**
n° de gestion : **1998B00039**
n° SIREN : **415 093 541 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 21/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

STEMANN HOLDING - Société à responsabilité limitée
1165 chemin Des Luquettes 83740 la Cadiere-d'azur -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



702242

STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

L'Assemblée Générale approuve le bénéfice de l'exercice clos de 3 187 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau :	- 76 413 Euros
Résultat de l'exercice :	3 187 Euros
Total :	- 73 226 Euros

Affectation :

Report à nouveau :	- 73 226 Euros
Total :	- 73 226 Euros

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices clos.

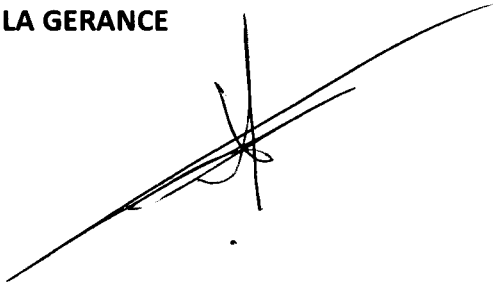
Dépense et charges non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, aucune dépense et charge non déductible fiscalement (au sens de l'article 39-4 du code général des impôts) n'a été prise en charge dans les comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme au procès-verbal

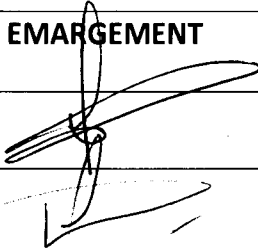
LA GERANCE



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

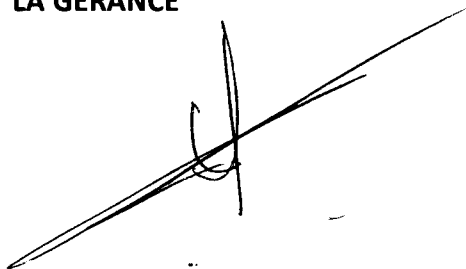
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2019

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	PARTS	VOIX	EMARGEMENT
EMMANUEL TOCHE	51	51	
STEPHANIE TOCHE	49	49	
TOTAL : 2 ASSOCIES	100	100	

Le gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la totalité des parts sociales ayant droit de vote auxquelles sont attachées la totalité des voix.

LA GERANCE



F 5.

STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2019

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations ou conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes ci-après dénommées :

Convention nouvelle : néant

Conventions poursuivies :

Première Convention

Compte n°45103000
Bénéficiaire : M.T.V SARL
Objet : compte courant d'associé rémunéré
Solde : 80 454 Euros débiteur au 30 Septembre 2019

Deuxième Convention

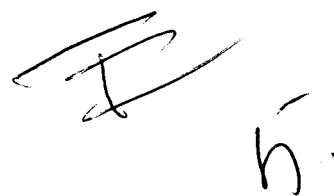
Compte n°45101000
Bénéficiaire : EST SARL
Objet : compte courant d'associé rémunéré
Solde : 60 511 Euros débiteur au 30 Septembre 2019

Troisième Convention

Compte n°45102000
Bénéficiaire : STHAN SARL
Objet : compte courant d'associé rémunéré
Solde : 46 085 Euros débiteur au 30 Septembre 2019

Quatrième Convention

Compte n°45500000
Bénéficiaire : Stéphanie TOCHE
Objet : compte courant d'associé non rémunéré
Solde : 145 Euros au 30 Septembre 2019

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the document.

Cinquième Convention

Compte n°45520000

Bénéficiaire : Emmanuel TOCHE

Objet : compte courant d'associé non rémunéré

Solde : 84 Euros au 30 Septembre 2019

Sixième Convention

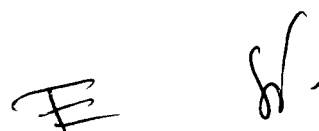
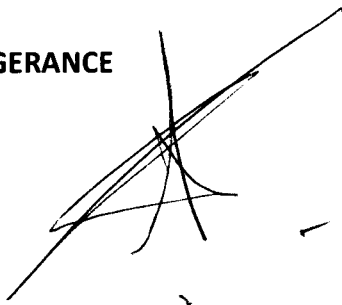
Compte n°76800000

Tiers : ASSOCIES

Objet : intérêts des comptes courants d'associé

Solde : 2 510 Euros perçus au 30 Septembre 2019

LA GERANCE



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

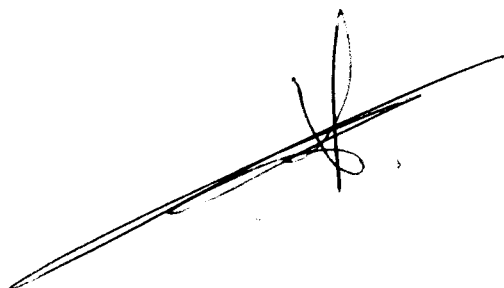
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2019

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

COMPTES ANNUELS

CERTIFIES CONFORMES

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.A small handwritten mark or signature in black ink, located at the bottom right of the page.A small handwritten mark or signature in black ink, located at the bottom right of the page.

SARL STEMANN HOLDING

1165 CHEMIN DES LUQUETTES

83740 LA CADIERE D AZUR

COMPTES ANNUELS du 01/10/2018 au 30/09/2019

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

Handwritten signature and initials in the bottom right corner.

SARL STEMANN HOLDING
1165 CHEMIN DES LUQUETTES

83740 LA CADIÈRE D AZUR

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Activité principale de l'entreprise : HOLDING

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à BANDOL
Le

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas
IMMEUBLE HORUS
83150 BANDOL
0494626794



ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL STEMANN HOLDING
1165 CHEMIN DES LUQUETTES
83740 LA CADIERE D AZUR

relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	140 039 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	3 187 Euros

Fait à BANDOL
Le 13/12/2019

Marie BELLANI
Chef de Mission

Renaud COTELLE
Expert-Comptable



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	1 805	1 805			
	Autres immobilisations corporelles	2 159	2 159			
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	20 250	6 750	13 500	13 500	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	24 214	10 714	13 500	13 500	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	187 050	60 511	126 539	124 841	1 698 1.36
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités					
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	187 050	60 511	126 539	124 841	1 698 1.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	211 264	71 225	140 039	138 341	1 698 1.23

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622		7 622			
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	204 460		204 460			
	Report à nouveau	76 413		66 534		9 879	14.85
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 187		9 879		13 066	132.26
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	139 618		136 431		3 187	2.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	17		26		9	34.55
	Emprunts et dettes financières diverses	229		229			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	175		1 655		1 480	89.43
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	421		1 910		1 489	77.97
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		140 039		138 341		1 698	1.23

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

421 1 910

E *BF*

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 655			1 655	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			1 655			1 655	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			9	737		746	101.21
Impôts, taxes et versements assimilés			175	290		115	39.66
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				317		317	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			812	1 983		1 171	59.06
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			978	3 327		2 349	70.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			677	3 327		4 004	120.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

E 8

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2019	12	30/09/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 510		2 781		271	9.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 510		2 781		271	9.76
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 510		2 781		271	9.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 187		546		3 733	683.54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			9 333		9 333	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			9 333		9 333	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			9 333		9 333	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	4 165		2 781		1 384	49.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	978		12 661		11 683	92.28
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 187		9 879		13 066	132.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

E. B.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

neant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

neant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	175
Total	175

Charges et produits constatés d'avance

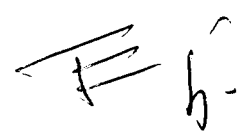
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 11 Quai Charles De Gaulle
83 150 BANDOL
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix-sept décembre,

A neuf heures,

Les associés de «STEMANN HOLDING», société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros, divisé en 100 parts sociales de 76,22 euros, entièrement libéré, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, à BANDOL (83 150), 11 Quai Charles De Gaulles.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES:

Monsieur Emmanuel TOCHE possédant 51 parts

Madame Stéphanie TOCHE possédant 49 parts

TOTAL : 100 parts

Seuls associés de la Société et, représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

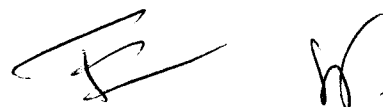
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel TOCHE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le bénéfice de l'exercice clos de 3 187 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau :	- 76 413 Euros
Résultat de l'exercice :	3 187 Euros
Total :	- 73 226 Euros

Affectation :

Report à nouveau :	- 73 226 Euros
Total :	- 73 226 Euros

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices clos.

TE *W*

Dépense et charges non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 aucune dépense et charge non déductible fiscalement (au sens de l'article 39-4 du code général des impôts) n'a été prise en charge dans les comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'absence de rémunération perçue par le gérant au titre de son mandat au cours l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

L'Assemblée Générale rappelle que la gérance a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

En outre, l'assemblée générale décide de l'absence de rémunération de la gérance pour l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale décide que la gérance continuera à avoir droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

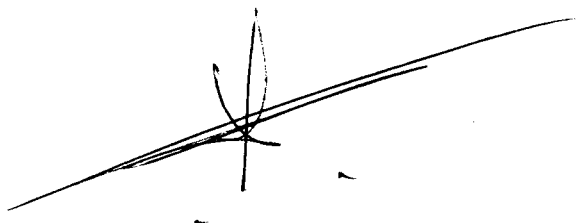
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou de copies des présentes afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

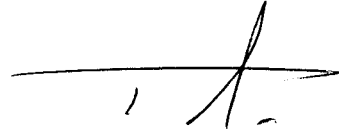
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés présents ou représentés.

Monsieur Emmanuel TOCHE
Gérant Associé



Madame Stéphanie TOCHE
Associée



STEMANN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 1 165 Chemin des Luquettes
83 740 LA CADIÈRE D'AZUR
RCS TOULON 415 093 541

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2019
RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

En effet, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 0 Euro comme lors de l'exercice précédent du fait de la nature de la Société, holding passive.

Par conséquent, il n'y aura pas lieu d'établir un comparatif chiffré des exercices.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir les capitaux propres de la Société et valoriser nos prises de participation.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement significatif n'est à signaler.

- Filiales et participations

La Société détient 90% de la SARL EST immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 792 293 193 ;

Chiffre d'affaires au 30 Septembre 2019 : 0 Euro

Résultat Net au 30 Septembre 2019 : -812 Euros



La Société détient également 90% de la SARL STHAN immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 801 238 304 ;

Chiffre d'affaires au 30 Septembre 2019 : 1 836 495 Euros

Résultat Net au 30 Septembre 2019 : 75 393 Euros

La Société détient 90% de la SARL M.T.V immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 819 416 926 depuis le 04/04/2016.

Chiffre d'affaires au 30 Septembre 2019 : 953 576 Euros

Résultat Net au 30 Septembre 2019 : 13 143 Euros

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019:

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 Euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 978 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 677 Euros.

Les comptes annuels font également apparaître un résultat financier de 2 510 Euros.

En conséquence, l'exercice clos le 30 Septembre 2019 se traduit par un bénéfice de 3 187 Euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 187 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau : - 76 413 Euros

Résultat de l'exercice : 3 187 Euros

Total : - 73 226 Euros

Affectation :

Report à nouveau : - 73 226 Euros

Total : - 73 226 Euros

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices clos.

Dépense et charges non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 aucune dépense et charge non déductible fiscalement (au sens de l'article 39-4 du code général des impôts) n'a été prise en charge dans les comptes de la société.

E. S.

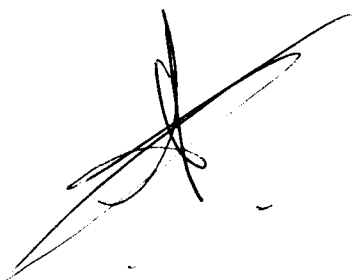
- Approbation de la rémunération de la gérance :

Nous allons par ailleurs vous demander de ratifier la rémunération perçue par la gérance au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce :

Nous allons vous demander d'approuver les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce qui ont fait l'objet du rapport spécial de la gérance qui vous a été soumis.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.Handwritten initials or a signature in the bottom right corner, appearing to be 'E' followed by a stylized mark.